

PAIEMENT DE DIVIDENDES

GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de GENERALE OBLIG SICAV, tenue le 29 mai 2017, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

4,010 dinars par action.

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2017** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement – CGI, au 16, Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions GENERALE OBLIG SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.